

Baccalauréat universitaire en Médecine, 1^{re} année (BMed1)

2023 - 2024

Directive concernant le déroulement des modules et des examens, applicable aux étudiant·e·s qui sont soumis·es à un règlement de Baccalauréat universitaire en Médecine entré en vigueur avant l'année académique 2022 – 2023

La 1^{re} année du Baccalauréat universitaire en Médecine comporte 5 modules. Chaque module est évalué séparément. Les cours qui font foi pour les évaluations sont ceux dispensés durant l'année académique 2023 – 2024.

Inscription aux sessions d'examens

Les dates d'examen des sessions d'hiver (janvier-février, pour les modules B1.1 et B1.2) et d'été (juin-juillet, pour les modules B1.3, B1.4 et B1.5) de l'année académique sont publiées en temps opportun sur le site de l'École de médecine. L'inscription aux deux sessions d'examens est faite automatiquement au moment de l'inscription au semestre d'études correspondant. Aucun rattrapage n'est possible au-delà de cette date, sauf en cas de justes motifs dûment attestés.

En cas de force majeure empêchant un·e étudiant·e de se présenter à un examen, une demande de retrait motivée doit être soumise à l'Unité des évaluations des apprentissages (UnEvAp) **AVANT** le début de l'examen ; seules des situations exceptionnelles dûment attestées peuvent être soumises après le début de l'examen.

Aucune justification n'est prise en compte de manière rétroactive pour un ou plusieurs examens déjà présentés.

Toute absence injustifiée à un examen est sanctionnée par un échec.

Justification d'indisposition pendant les examens

Pour pouvoir être admise, toute indisposition ou absence pendant les examens doit être certifiée médicalement dans les 3 jours ouvrables qui la suivent et accompagnée d'une lettre explicative pour la poursuite des examens. Si l'étudiant·e se sent tout à coup mal pendant l'examen, il/elle peut quitter l'épreuve après avoir averti le/la responsable de la salle et lui avoir remis son examen. Celui-ci ne sera pas corrigé. L'étudiant·e devra alors se rendre immédiatement chez le médecin et faire établir un certificat médical, daté du jour dudit examen, qui certifie alors son incapacité à présenter cet examen. Ce certificat sera délivré à l'UnEvAp selon les prescriptions susmentionnées.

La publication des résultats se fait environ trois semaines après le dernier examen d'une session dans le dossier académique électronique de chaque étudiant·e sur MyUNIL. L'ensemble des crédits ECTS obtenus au cours de l'année apparaît sur le site MyUNIL après la publication des derniers résultats de la session d'examens.

Après la publication des résultats, les étudiant·e·s qui le souhaitent peuvent consulter leurs épreuves selon des modalités qui figurent sur le site internet de l'École de médecine. Ils/elles doivent pour cela s'inscrire en suivant les instructions publiées avec les résultats.

Descriptif de l'année

Module B1.1 « Matière »

Type d'évaluation : 1 examen de Questions à Choix Multiples (QCM).
Nombre de crédits : 15 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués : Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen de rattrapage : Janvier-février 2024.

Module B1.2 « Cellule et tissus »

Type d'évaluation : 1 examen QCM.
Nombre de crédits : 12 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués : Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen de rattrapage : Janvier-février 2024.

Module B1.3 « Développement et génétique »

Type d'évaluation : 1 examen QCM.
Nombre de crédits : 11 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués : Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen de rattrapage : Juin-juillet 2024.

Module B1.4 « Système locomoteur »

Type d'évaluation : 1 examen QCM.
Nombre de crédits : 11 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués : Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen de rattrapage : Juin-juillet 2024.

Module B1.5 « MSC : Médecine et santé communautaires — Santé publique et sciences humaines et sociales en médecine »

Type d'évaluation : 1 examen QCM et un travail écrit de séminaire.
Nombre de crédits : 11 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins à l'examen **et** la validation (acquis/non acquis) du séminaire. Les critères de validation du séminaire sont définis dans le cahier de module.
Objectifs évalués : Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen de rattrapage : Juin-juillet 2024.